Un homme s'accusait d'avoir tué sa mère

Cette brave femme de Grenay est en bonne santé

Le nommé Salomé Léon, 26 ans, natif de Bully-Grenay, qui, au cours d'une rafle opérée par la police belge, avait été arrêté le 25 avril, à Gand, avait déclaré : « J'ai tué ma mère à coups de massue et je me suis réfugié en Belgique pour pour échapper à la justice »

Comme bien l'on pense, l'information sensationnelle donnée par la presse avait causé une émotion assez vive dans la région de Bully-Grenay. D'après l'enquête à laquelle nous nous sommes livré, il résulte que la déclaration faite par Léon Salomé est heureusement absolument fausse. Mme Salomé, sa mère, que nous avons vue, se trouve en excellente santé et habite cité du Maroc, à Grenay. Elle se montre très surprise de la déclaration fantaisiste de son fils.

Un navire grec lance des appels désespérés

Marseille, 29. — Le vapeur grec « Chios », qui avait signalé cette nuit, par T.S.F., que son hélice était brisée et qui demandait du secours, a lancé, ce matin, un nouvel appel ainsi conçu : « Envoyer immédiatement remorqueur, navire en danger. Extrémité arbre de couche cassée. Le vapeur espagnol « Orkomendi » n'a pu nous prendre en remorque, position 42°14 lat. nord 4°54, long. est ».

Le vapeur « Chios », qui se trouvait, lors de son premier appel, par 44°17 lat. nord, c'est-à-dire dans le golfe du Lion, a dérivé de deux degrés vers le sud-est, poussé par un fort vent de nord-ouest. C'est un navire de 2.700 tonnes, construit en 1895 et ayant pour port d'attache Le Pirée.

Le fiancé était un repris de justice

Compiègne, 29. — Mlle Clotilde Duvageot, 21 ans, demeurant avec sa mère, 67, rue de Paris à Pierrefitte, avait fait la connaissance d'un nommé Jean Peny, 27 ans. Des projets de mariage furent ébauchés mais, le « fiancé » étant actuellement sans domicile, la jeune fille décida sa mère à lui donner l'hospitalité.

Mme Duvageot eut bientôt à s'en repentir car Jean Peny, ayant découvert la cachette où son hôtesse rangeait ses économies, il s'empara du magot — 7.000 francs — et partit... Non content de cet exploit, le fiancé envoya à plusieurs reprises à sa future belle-mère, des cartes illustrées accompagnées d'injures.

Arrêté à Paris, rue du faubourg St-Martin en compagnie de Julien Belauhe, 30 ans, déjà 12 fois condamné et qui avait recelé une partie de l'argent, Jean Peny, dont le casier porte de 7 condamnations, a été envoyé au Dépôt ainsi que son complice.

Deux drames d'amour vont avoir leur épilogue

Le crime de Bouvigny-Boyeffles

On se rappelle le crime commis le 29 mars à Bouvigny-Boyeffles. Louise Micahor, 37 ans, tua à coups de revolver son ex-mari, M. Camille Dujardin, 38 ans, entrepreneur. L'instruction de cette affaire étant terminée, M. Duthilleul, juge d'instruction, vient de signer l'ordonnance de renvoi devant la cour d'appel de Douai. M. Duvet, greffier, est allé à la prison de Béthune, notifier cette ordonnance à la meurtrière.

Les renseignements, sur Louise Micanor, parvenus de Paris où elle habitait, ne lui sont pas défavorables.

et le crime de Loison-sous-Lens

Le 11 avril dernier le mineur Werwaerde et son amie, Marie Debusschère, décidèrent de mourir. A l'aide d'un drap déchiré par bande Werwaerde étrangla son amie, puis par deux fois tenta de se pendre. N'y ayant pas réussi il alla à la gendarmerie de Lens se constituer prisonnier.

Werwaerde passera à la prochaine session des Assises.

M. Duthileul, juge d'instruction à Béthune, vient de signer l'ordonnance de renvoi devant la Cour d'appel de Douai, laquelle ordonnance fut notifiée à l'inculpé par M. Duvet, greffier.

Un sidecar s'est jeté sur une automobile

UN TUÉ, DEUX BLESSÉS

Marseille, 29. — Cet après-midi, boulevard Maritime, une collision s'est produite entre un side-car dans lequel se trouvaient M. Désiré Moncullo et un de ses amis, et une automobile conduite par M. Faure.

Le conducteur du side-car n'avait pas vu venir l'automobile, dont un tramway lui cachait la vue.

Projeté à terre, M. Moncullo a été tué; son compagnon, dont l'identité reste inconnue, a été blessé grièvement, ainsi qu'une des occupantes de l'automobile.

Des ossements de gamin près d'un moulin

On croit qu'ils sont ceux d'un petit domestique assassiné

Langres, 29. — On a annoncé en son temps la disparition le 17 mai 1921, d'un enfant âgé de 13 ans, Lucien Berger, domestique à Rivière-les-Fosses, qui depuis n'avait jamais été retrouvé. Or, il y a deux mois, on a découvert dans un ruisseau à proximité du moulin où travaillait le jeune homme, des ossements qui lui avaient appartenu.

La police mobile de Dijon vint faire une enquête et entreprendre de nouvelles fouilles, mais sans résultats.

Or, ces jours derniers, à la demande du père de la victime, la gendarmerie du canton et le juge de paix se sont rendus à Rivière-les-Fosses et recommencèrent les fouilles dans le ruisseau. On découvrit tout d'abord de nouveaux ossements, puis, dans l'après-midi, on retrouvait un soulier ayant appartenu au jeune Lucien.

Il est fort probable que le corps de l'enfant avait été déposé dans un caniveau du moulin et que sous l'action d'eau très chaude que l'on y verse, le corps se désagrégeae et les ossements tombèrent peu à peu dans le ruisseau, où ils viennent d'être retrouvés.

Le crime semble certain, mais il paraît non moins difficile de découvrir l'auteur de ce forfait. Des présomptions assez graves pèsent sur une personne du pays. La semaine prochaine, le juge d'instruction de Langres entendra le père du petit berger, puis une confrontation très intéressante s'ensuivra.

M. Emmanuel Brousse a été expulsé d'Espagne

LE CONSULAT FRANÇAIS A PROTESTÉ

Perpignan, 29. — M. Emmanuel Brousse, député des Pyrénées-Orientales, ancien sous-secrétaire d'Etat aux Finances, s'était rendu à Barcelone en compagnie de son collègue, M. René Manaut.

La police lui signifia, dès son arrivée dans la ville, qu'un arrêté d'expulsion avait été pris contre lui par le gouvernement espagnol.

MM. Emmanuel Brousse et Manaut durent regagner immédiatement la frontière, sous la surveillance de la police espagnole.

Aussitôt rentré à Perpignan, M. Emmanuel Brousse a télégraphié à M. Poincaré pour l'informer de la mesure prise contre lui par le gouvernement espagnol.

Le consul de France à Barcelone a élevé auprès des autorités espagnoles une protestation.

Le voyage de M. Bonar Law aurait un but politique

Il permettrait à M. Stanley-Baldwin de lui succéder, le cas échéant

Londres, 29. — Dans certains milieux ordinairement bien informés, on paraît revenir sur l'impression qu'on avait hier, selon laquelle on n'attribuait aucune signification politique au voyage de M. Bonar Law. On dit en effet, que cette croisière, qui se ferait dans la direction de l'Espagne, peut-être en Méditerranée et même vers Madère, tout en gardant comme but principal le rétablissement complet du premier ministre, viserait, si M. Bonar Law devait abandonner le pouvoir, à préparer une succession à la tête du gouvernement.

En effet, M. Stanley Baldwin, chancelier de l'Echiquier, étant investi de l'intérim pendant l'absence de son chef, se trouverait de ce fait même, porté tout naturellement à lui succéder, l'usage et presque la règle étant en Angleterre, dans un cas semblable, qu'il ne soit pas fait d'objection à une succession recueillie dans ces conditions.

Cette combinaison aurait donc pour le gouvernement l'avantage d'éviter les intrigues qui ne manqueront pas de naître au départ de M. Bonar Law si on ne mettait le Parlement en présence du fait accompli et d'un nouveau premier ministre déjà en place.

Il est à remarquer que M. Baldwin n'a jusqu'ici dirigé que des départements d'affaires économiques, (commerce et finances).

Bien entendu, si M. Bonar Law se établit complètement, il ne sera pas question de prolonger le rôle du chancelier de l'Echiquier et le premier ministre gardera le pouvoir.

De toute façon, il convient de ne signaler ces impressions qui circulent actuellement que sous réserves, à titre de renseignements en raison du grand intérêt qui s'y attache et qu'elles soulèveront vraisemblablement quand elles seront connues et pour indiquer quelles sont les préoccupations présentes des milieux politiques au sujet de la situation ministérielle.

31 Victimes d'un incendie

Londres, 29.— On télégraphie de New-York que onze personnes ont été brûlées vives et vingt autres grièvement blessées dans un terrible incendie qui hier a réduit en cendres une maison ouvrière de la ville.

La Manifestation du Cercle Lillois de la Ligue de l'Enseignement

Ce fut une grandiose solennité artistique et de propagande laïque qui rassembla plus de 5000 personnes et obtint un succès éclatant

La solennité artistique laïque, organisée par le Cercle lillois de la Ligue française de l'Enseignement, qui s'est tenue hier après-midi au Palais-Rameau, a obtenu le plus brillant succès. Répondant à l'appel, des Groupements, des Amicales et des Organisations laïques, plus de 5.000 personnes étaient venues à la fois applaudir les remarquables artistes et apporter le témoignage de leur attachement aux institutions de laïcité.

La manifestation était dirigée par M. Léon Robelin, secrétaire général de la Ligue française de l'Enseignement. Parmi les nombreuses personnalités présentes, on remarquait : MM. Chavin, représentant le Préfet; Delory, maire de Lille; Mme et M. Lyon, recteur; Debierre, sénateur; le commandant Jonckère, représentant le général Lacapelle; Pennelier, président du tribunal civil; Mme et M. Grimpret, ingénieur départemental; Georges Petit, membre du Conseil supérieur de la Mutualité; Capra, inspecteur départemental; Gérard et Jacquemart, inspecteurs primaires; Coolen, Doyennette, Courouble, conseillers municipaux; Spriet, président du Cercle lillois; Aldebert, Duvillier, Willay et Renier, vice-présidents; Cardon, secrétaire général; Duquesne, Carlier, Leroy, Roger, Hayem, Camblin, Fremeaux, membres, et la plupart des membres du corps enseignant lillois.

Notre journal était représenté par M. L. Le Masson, secrétaire général de la rédaction.

MM. Auguste Polié, sénateur; Loucheur et Daniel-Vincent, députés, anciens ministres, et Saint-Venant, s'étaient fait excuser.

Une fête artistique brillamment réussie

La fête débuta par un défilé entraînant, exécuté par la musique du 43e, sous la direction de son chef, M. Tournon.

Puis, les enfants des écoles primaires chantèrent un « Hymne à la Patrie », très applaudi, sous la direction de MM. Oscar Petit et Blareau. Ce furent ensuite M. Boulogne, de l'Opéra, dans l'air d'Henri VIII, de Saint-Saëns; Mlle Brunelet, de l'Opéra-Comique, et Mme Thivox, accompagnés au piano par Mme Hayem, qui par leur interprétation puissante et impeccable, soulevèrent littéralement l'admiration de la salle.

Deux ballets, exécutés l'un par le Centre du Vieux-Lille de la Fédération des Amicales laïques, sous la direction de M. Alleman, et l'autre, charmant divertissement japonais par les élèves de l'école Pasteur, avec costumes et accessoires, sous la direction de Mlle Augé, firent pleinement honneur aux organisateurs et aux exécutants qui furent, de l'avis unanime, vraiment au-dessus de tous les éloges.

Le discours de M. Spriet

Au début de la seconde partie de la fête, M. SPRIET, entouré des membres du bureau, prend la parole pour remercier les personnalités présentes qui ont apporté à l'école laïque le témoignage de leur sympathie, de leur attachement et de leur encouragement.

Il dit dans quelles conditions est né le Cercle et quelle est sa raison d'être, puis il ajoute :

« Trait d'union entre tous les laïques, le Cercle a tenu à vous réunir pour fêter ensemble dans un enthousiasme commun, l'Ecole laïque et cette admirable phalange d'instituteurs et d'institutrices qui remplissent avec tant de dévouement et d'abnégation leur noble et lourde tâche. Eux qui sont toujours à la peine, sont aujourd'hui à l'honneur. Cette fête est leur fête et en votre nom à tous, je leur adresse l'expression de notre reconnaissance et de notre affectueuse confiance. C'est un dépôt sacré que leur renouvelle chaque jour la République en leur confiant la garde de ses enfants... Instruire et éduquer la jeunesse, éveiller son intelligence, développer son jugement, lui donner le goût du travail et de l'effort, lui inculquer l'amour de la vérité et de la justice, dire à nos petites filles que le plus grand honneur qui puissent leur échoir dans la vie quand elles seront devenues femmes c'est celui de la maternité, préparer les enfants du peuple au rôle de citoyens... quel admirable apostolat ! »

M. Spriet présente ensuite M. ROBELIN, et développe en ces termes quelles sont en matière d'enseignement les aspirations de la Démocratie.

Les aspirations de la Démocratie

« Tout homme a droit à l'instruction. Comme l'a dit Danton, après le pain, c'est le premier besoin du Peuple.

Il est intolérable dans une Démocratie que l'instruction soit l'apanage de la fortune. Aux enfants du peuple qui en sont dignes, ouvrons largement les portes de nos lycées et de nos facultés. Que la République leur assure non seulement la gratuité de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur mais qu'elle subvienne aussi à leur entretien.

Puis Me Spriet termine en évoquant l'école laïque :

« Sans esprit d'agression contre qui que ce soit, le Cercle s'efforcera de faire connaître et de faire aimer l'école laïque, de développer sa force d'attraction et de rayonnement. Il lui suffira de répéter ce qu'elle est... une école neutre en ce sens qu'elle ne sert pas de champ clos aux discussions philosophiques et sociales, mais qui a la prétention de donner à nos enfants un enseignement complet, d'enseigner parmi les connaissances indispensables à tous les hommes les éléments de l'instruction civique et de la morale...une Ecole vraiment laïque, c'est-à-dire tolérante, exempte de tout fanatisme, également éloignée de l'esprit de tyrannie et de l'esprit de servitude... une Ecole où les aspirations vers la fraternité des Peuples se concilient avec l'amour de la Patrie et où dans la perpétuité de son enseignement l'Instituteur rappellera le sacrifice héroïque de ceux qui sont morts pour la défense de nos libertés.

L'Ecole laïque est trop fière pour vouloir s'imposer par la contrainte. Elle n'entend prévaloir que par la supériorité de son enseignement et la vertu de ses Maîtres. Elle reconnaît le droit à la liberté pour tous dans le respect de la loi qui a établi le statut laïque désormais intangible. Elle ne demande à ses adversaires que l'honnêteté et la loyauté dans leur propagande et dans leurs critiques.

Cette Ecole-là, c'est la République... Vive la République.

L'école laïque pilier d'airain de la République

En termes émus, M. Robelin évoque l'œuvre admirable du grand citoyen Jean Macé qui fonda, il y a 57 ans, la Ligue française de l'Enseignement.

Comme un coup de clairon, son appel a été entendu dans toute la France républicaine. La Ligue si puissante qu'elle soit a encore de grandes tâches à remplir. L'Ecole laïque existe mais elle n'a pas encore atteint son plein développement. Il faut qu'elle grandisse encore. Si on n'y veille, l'enseignement acquis par ses élèves se perdra au régiment, à l'atelier. Faisons tout pour combler cette lacune, créons des bibliothèques, des colonies de vacances, des œuvres post-scolaires, des Amicales. La guerre a causé à nos Sociétés un préjudice considérable. Reconstituons-les.

L'enseignement est obligatoire en France, mais il y a encore des milliers d'enfants qui ne fréquentent pas l'école — 60 % des communes françaises n'ont pas de caisses des écoles — Il faut aussi que la gratuité de l'enseignement primaire entraîne la gratuité à tous les degrés. Notre tâche n'est donc pas terminée. Il faut que nous défendions et que nous protégions l'école laïque libérale, vivante et hospitalière. Dans cette manifestation, faisons tous le solennel serment de défendre l'école laïque, véritable pilier d'airain de la République. De chaleureux applaudissements soulignent le discours de l'orateur que M. Spriet remercie au nom du Cercle Lillois.

Après les discours, la fête artistique continue toujours aussi brillante, toujours aussi applaudie.

C'est sur les accents de la Marseillaise chantée par les chœurs et M. Boulogne, de l'Opéra, que se clôture cette solennité laïque vraiment grandiose.

Le succès triomphant de la manifestation d'hier, remarquablement organisée par les membres du Bureau du Cercle de la Ligue de l'Enseignement, a une grande signification.

Il marque la renaissance et l'élan nouveau donné aux idées laïques dans la région de Lille et du Nord de la France.

Le moyen de faire baisser le prix du sucre

CESSER D'EN MANGER COMME CES AMERICAINS

New-York, 29. — Dans toutes les parties du pays les ménagères commencent aujourd'hui leur mobilisation en vue d'une guerre contre ceux qui spéculent sur le sucre.

Plus de glaces, plus de chocolat, boycottage du sucre, jusqu'à ce que son prix baisse ! Tel est le nouveau mot d'ordre des femmes d'Amérique.

On dit que si les prix continuent à monter la grève des clients va bientôt être déclarée.

Un omnibus se jeta sur... une boîte à lettres

IL Y EUT TREIZE BLESSÉS

Londres, 29. — Un omnibus transportant 36 personnes allant assister à un match de football à Wembley, a heurté la colonne boîte aux lettres installée sur un trottoir et s'est renversé. Il y a eu 13 personnes blessées, dont deux ont été admises à l'hôpital.

Histoires de femmes... et d'hommes

Comment le rejeton de Wilhlem fait encore parler de lui

La Haye, 29. — L'ex-kronprinz s'est toujours énergiquement défendu d'avoir mené trop joyeuse vie à l'arrière du front. Sa conduite actuelle, en tout cas, est loin d'être exemplaire. On parle fort ici du divorce d'une dame appartenant à la meilleure société de Zeist, auquel l'ex-kronprinz ne serait pas étranger. L'ex-kronprinz fait, en effet, de fréquentes apparitions à Zeist, village fort mondain, situé à quelque distance de Doorn.

A Doorn même, l'ex-kronprinz n'est guère plus sage. Il fait une cour assidue à certaines jeunes femmes, dont il recherche particulièrement la compagnie.

Le beau Max est retrouvé

Paris, 29. — Max Linder, l'artiste de cinématographe qui avait disparu, il y a quelques jours, avec une jeune fille, vient d'être retrouvé à Nice, dans un grand hôtel où il s'était réfugié.

C'est à Chamonix que Max Linder avait fait la connaissance de la jeune fille qu'il a enlevée.

Les assaillants du bureau des contributions de Levallois

On avait pris pour les bandits des hommes qui étaient ivres

Paris, 29. — Contrairement à ce que des témoins affirmaient après un moment d'affolement trop compréhensible on est parvenu à établir que les agresseurs de la perception de Levallois n'étaient que trois et non quatre. On avait même cru un moment, vendredi soir, qu'ils étaient cinq, car la police judiciaire apprenait que cinq individus circulaient en auto, dans une partie de la banlieue ouest et dans un tel état d'ivresse qu'ils substituaient à leur mouchoir sans doute trop difficile à atteindre des billets de banque qui semblaient déborder de toues leurs poches, au surplus, quelques uns d'entre ces individus étaient blessés au visage. N'était-ce pas les bandits ?

Il ne s'agissait, en réalité, que d'une — bordée — de petits commerçants d'Asnières qui, dans leur laborieuse digestion d'alcools variés, après s'être battus entre eux s'étaient fait conduire à la gare Saint-Lazare. Le chauffeur de leur taxi a été retrouvé par la police judiciaire à qui il fournit ces explications.

Le signalement de deux des vrais coupables est connu

Pour les bandits, on sait maintenant qu'à côté du chauffeur se trouvait un complice et que le troisième individu était à l'intérieur de la voiture. L'un est de forte corpulence, moustache rasée, 28-30 ans, un mètre 70 environ. Le deuxième, plutôt maigre, coiffé d'une casquette gris perle, imperméable de couleur beige, quant au troisième complice, mal vu, il n'est pas possible de fournir de signalement.

Un marchand d'essence établi à proximité de la perception a bien remarqué les trois bandits. Quelques instants avant le coup de main, il vit stopper la voiture devant son magasin et crut qu'il avait affaire à des clients désireux de renouveler leur provision d'essence et comme il les fixait un peu trop à leur gré, sans doute, les malfaiteurs firent machine en arrière et disparurent dans une rue voisine. Non seulement le commerçant put à ce moment se graver dans l'esprit le signalement d'au moins deux de ces individus, mais il remarqua surtout que le numéro de la voiture était marouillé. Une locataire de l'immeuble où se trouve la perception remarqua, elle aussi, que les bandits étaient au nombre de trois et qu'ils étaient à ce moment revêtus d'une cotte bleue.

En prison, les faiseuses d'anges

Clermond-Ferrand, 29. — Le tribunal correctionnel a condamné deux faiseuses d'anges, nommées Souchon et Gonon, respectivement à trois ans de prison et 200 fr. d'amende et six mois de prison et 100 fr. d'amende.

Sent autres femmes, domiciliées à Thiers, poursuivies comme complices, ont été condamnées chacune à trois mois de prison.

Deux seulement ont obtenu le bénéfice de la loi de sursis.

Gendarmes et Communistes se sont battus en Autriche

Vienne, 29. — On télégraphie de Klagenfurt, à « l'Arbeiter Zeitung » que des incidents sanglants se sont produits hier soir entre les manifestants communistes et la gendarmerie qui protégeait une réunion où Mgr Seipel, prenait la parole.

La gendarmerie aurait chargé à l'arme blanche.

Il y aurait de nombreux blessés.

Un projet de budget « biennal » est étudié

La question de confiance serait posée à cette occasion

Paris, 29. — Le gouvernement étudie actuellement un projet d'après lequel la Chambre et le Sénat seraient appelés dans le courant de la prochaine session, à voter ce qu'on peut appeler un « budget biennal ».

La Chambre, quelques jours avant les vacances de Pâques, a voté le budget de 1923, que M. de Lasteyrie avait déposé au mois de mai de l'an dernier. Le Sénat va être appelé à le discuter et à le voter à son tour. Aussitôt l'accord fait entre les deux Chambres, le gouvernement demandera au Parlement de voter le budget de 1924 « ne varietur ».

A ce sujet, M. de Lasteyrie a déclaré :

— Je ne vois pas d'inconvénient à confirmer que je fais étudier les conditions dans lesquelles on pourrait dès à présent, établir le budget de 1924, pour le soumettre sans retard à l'approbation des Chambres. Il est évident qu'étant donnée l'époque avancée, un budget biennal offre plus d'avantages que d'inconvénients ».

Le gouvernement aura à consulter les présidents des deux Chambres qui, d'après certains renseignements, sont pleinement acquis à cette solution.

Le gouvernement est, dès à présent, décidé à poser sur le vote du budget biennal la question de confiance.

Aux familles des militaires tués à Hébuterne

On nous communique l'avis suivant adressé aux familles des militaires tués au combat d'Hébuterne du 10 juin 1915, et actuellement inhumés au cimetière provisoire de la Sucrerie de Colincamps.

« Dans le but de laisser définitivement reposer sur le champ de bataille où ils sont tombés, les corps des braves des 243e, 237e et 233e régiments d'infanterie, et du 3e génie (10le brigade), le Comité du Souvenir du 243e a pu obtenir du Ministre de la Guerre, que les restes des militaires de ces régiments inhumés au cimetière de la Sucrerie de Colincamps, à Mailly-Maillet, destiné à disparaître, soient transportés dans le cimetière définitif d'Hébuterne-Serre, à environ 1200 mètres de la Sucrerie.

L'exhumation générale des tombes commencera le 7 mai prochain et une dernière tentative de reconnaissance sera tentée pour les nombreuses tombes de soldats inconnus.

On peut écrire pour tous renseignements à M. le lieutenant chef du secteur d'état-civil d'Arras, caserne Levis, à Arras.

L'inhumation définitive aura lieu très prochainement entre les 7 et 12 mai au cimetière particulier d'Hébuterne-Serre, qui est destiné à recevoir les tombes des soldats connus et inconnus des régiments cidessus mentionnés, tombés dans la région d'Hébuterne. »

TRIBUNE DE L'ENSEIGNEMENT

Les Elections au Conseil Départemental

UNE DECLARATION DE Mme BAILLET

Mme Baillet, institutrice, à Raimbeaucourt, nous a adressé une lettre que nous reproduisons ci-dessous :

« Sur le point de prendre ma retraite, je n'avais pas à solliciter le renouvellement de mon mandat comme déléguée du personnel au Conseil Départemental.

Je remercie les collègues qui, à quatre reprises différentes, m'y ont envoyée, me manifestant ainsi leur sympathie. Et je tiens à rendre ici un juste hommage aux trois collègues qui, avec moi, ont toujours défendu les intérêts corporatifs.

Nous n'avions peut-être pas les mêmes idées mais tous nous étions sincères et quand il s'est agi de défendre l'intérêt général, nous étions d'accord. On pouvait compter sur nous tous.

Les institutrices du Nord n'oublieront pas, je veux l'espérer, les services rendus par notre vaillante et dévouée : Mme Déghilage. Depuis 22 ans, elle fait partie du Conseil Départemental, depuis 22 ans elle lutte courtoisement, mais infatigablement pour la conquête de nos libertés et l'amélioration de notre situation.

Voter pour les autres, ce serait faire machine arrière, ce serait approuver le geste de ceux qui dénoncent au public par la voix des journaux anti-laïques des petits incidents de notre vie administrative, cela je l'espère les institutrices du Nord ne le voudront pas. Comme toujours, elles donneront leurs voix à la vaillante et dévouée Mme Déghilage et à celle qu'elle entraîne dans sa nacelle ; celle-là aussi est digne de leur confiance.

Quant aux instituteurs, ils garderont Carrin et Delourme, c'est leur intérêt.

M. BAILLET.

Le temps d'aujourd'hui

NUAGEUX

Ciel très nuageux, avec éclaircies et quelques averses locales; vent d'ouest, 2 à 4 mètres; température minimum, 4°.

FEUILLETON DU 1er MAI 1923 — N° 34

Les Opprimés

::: Adaptation littéraire par M. FERRI-PISANI :::
du grand film historique de M HENRY-ROUSSELL
(EDITION PARAMOUNT)

XXII

La Confession

(Suite)

— En vérité si la fille du Grand Prévôt peut impunément se déclarer complice de la Révolution, chacun de nous doit attendre à tomber sous le poignard des fanatiques, qu'aucune crainte ne saurait désormais retenir, dit à son tour Messire Jacques Martin qui avait renié sa nationalité flamande pour siéger parmi les créatures du duc d'Albe.

Les paroles du corrégidor défenseur du prestige royal, n'avaient créé qu'une émotion de commande. Mais l'allusion du rénégat à la sécurité de chacun des Oppresseurs déchaîna la tempête.

Une protestation indignée courut sur les bancs des juges et des greffiers, parmi les officiers debouts et dans les rangs des moines.

— Elle est devenue folle !

— Qu'on l'enferme !

— Une fille d'hidalgo s'éprendre d'un ribaud flamand !

— Quelle honte !

Le président qui s'était réservé dans le Conseil le privilège de faire des mots comiques sur les pires tragédies, ricana :

— Paix, messires ! L'affaire ne mérite pas l'honneur de notre indignation. La comtesse de Scilla est simplement une colombe de Grenade que les Flandres ont changé en pigeonne !

Conception chercha le regard de Philippe pour puiser dans les yeux de l'aimé la force de tenir la tête droite sous les injures.

A la fin, le président, se décidant à imposer silence aux rires qu'il avait déchaînés, prononça :

Messieurs, la procédure nous oblige de déclarer les poursuites sans valeur et l'accusé sans faute. La démission du procès par le procureur nous laisse sans pouvoir pour juger. Nous avons le regret d'ordonner la mise en liberté de Philippe comte de Hornes.

Ah ! qu'importe maintenant à la fille du Grand Prévôt le mépris de l'auditoire et ses insultes, et le ricanement de le président qui regarde l'Andalouse avec l'insolence qu'on a pour une femme sans honneur. Ils peuvent tous, tant qu'ils sont, et les sergents d'armes, et les geôliers, et le bourreau, venir cracher à la face de Conception ! Celle-ci n'entend plus, ne voit plus, ne sait plus qu'une chose : Philippe est libre !

Déjà un aide s'est avancé vers le Flamand pour trancher les liens qui retiennent ses poignets. Demain, ce soir, l'aimé passera la frontière française ! Il a promis de quitter à jamais le pays. L'Andalouse ne reverra plus le jeune homme, mais il vivra au moins, il vivra ! Quant à elle, sa tâche remplie, sa mission terminée, elle est prête à entrer au couvent, elle est prête à épouser le comte de Requesens, s'il plaît à l'hidalgo de lui rappeler son serment, elle est prête à tout, elle est prête aussi bien à mourir et à comparaître devant Dieu !

Le bourreau qui n'a plus de victime à attendre de cette séance du Conseil, prend congé du tribunal en s'inclinant très bas. L'accusé, délivré de ses liens, s'est redressé et va s'éloigner à son tour, quand soudain une voix sifflante se fait entendre sous les voûtes caverneuses. Elle tombe, cette voix, de la loge grillée où aboutit l'escalier raide comme une échelle. Et chacun dans l'auditoire a reconnu la voix, que nul n'entendit jamais sans frissonner :

— En vertu des pouvoirs royaux qui nous sont délégués, nous, duc d'Albe, demandons au Conseil de surseoir à la démission du procès, afin de laisser place à notre intervention dans les débats.

La porte de la loge s'est ouverte, et vêtu de noir, cuirassé d'or, lent, funèbre, le duc d'Albe, à pas lents, a descendu les marches qui conduisent au prétoire.

XXIV

La condamnation

L'intervention de Concepcion dans les débats du Conseil des Troubles procurait au duc d'Albe la plus fielleuse joie de sa vie. Jamais il n'avait espéré coup de théâtre aussi profitable à ses plans. Désormais, le gouverneur était débarrassé et du comte de Playa Serra et du comte de Requesens

Compromis à jamais par la conduite scandaleuse de sa fille, le Grand Prévôt n'avait plus qu'à abandonner ses fonctions : on le remplacerait par un successeur docile aux ordres impitoyables de la maison ducale. Quant à l'Envoyé extraordinaire, l'aventure allait le frapper au cœur par un choc en retour ; médecins et confesseurs conseilleraient sans doute au galant un voyage pour oublier l'humiliante déconvenue : c'était le gêneur politique éloigné de Bruxelles pour longtemps. Enfin tous ces événements, habilement exploités dans un rapport à l'Escurial, ruineraient à jamais dans l'esprit du roi les partisans d'un gouvernement libéral dans les Flandres

Le duc avait gagné le centre du prétoire Dans le silence de la salle, on entendait grésiller les chandelles des moines. Un cruel sourire tordit les lèvres du gouverneur qui fixait ses yeux vitreux tour à tour sur les juges, l'accusé, le Grand Prévôt.

Le président avait quitté sa chaise pour l'offrir servilement au maître, dont la cuirasse d'or rendit un son métallique contre le bois du haut dossier.

Concepcion s'efforçait par son attitude suppliante d'attirer sur elle les regards du farouche sectaire, mais celui-ci feignait d'ignorer jusqu'à la présence de la jeune fille.

Tandis que les geôliers replaçaient l'accusé à genoux, le duc d'Albe préparait le siège de ses questions.

— Comte de Hornes, dit-il enfin en se tournant vers le Flamand, jurez-vous de n'appartenir à aucune association occulte, s'étant donné pour but la destruction du gouvernement actuel des Pays-Bas espagnols ?

A ces mots, les yeux désespérés de Concepcion cherchèrent les yeux de Philippe pour lui dire dans une muette prière : « Mon bien-aimé, au nom du ciel, sois soumis, fais-toi humble, montre-toi suppliant ! Je t'ai donné l'exemple ! Courbe la tête, avale la juste haine, mais sauve ta tête pour le salut de laquelle j'ai moi-même sacrifié mes pudeurs de femme, risqué mon honneur, compromis mon père ! »

La supplication de l'Andalouse et peut-être aussi un peu de l'instinct de la conservation arrêtèrent sur les lèvres du gentilhomme les fatales paroles. Mais comme Philippe laissait la première question sans réponse, le gouverneur reprit

— Comte de Hornes, jurez-vous que vous refuseriez d'exécuter une sentence de mort rendue par l'association dont vous êtes membre, contre la personne sacrée du gouverneur ?

Tout le grand drame des Flandres semblait s'être resserré pour tenir entre les quatre murs de la chapelle, avec comme seuls acteurs ce vieillard implacable et cet adolescent à genoux. Les greffiers, les moines, les officiers, les juges eux-mêmes quoique blasés sur les tragédies du prétoire suivaient avec anxiété le duel aux phrases lentes, mortelles, qui mettaient aux prises le duc d'Albe et le comte de Hornes.

Mais les chances du jeu étaient trop inégales pour que la résistance du Flamand pût se prolonger très longtemps. A la fin, l'excès d'humiliation fit se cabrer Philippe. Il releva la tête, toisa le gouverneur. « Puisqu'aussi bien je dois mourir, pensa le patriote, que ce soit avec dignité, le défi à la bouche et l'orgueil dans les yeux ! » Il brusqua :

— Mon père a péri par vos ordres, mon pays bien-aimé succombe sous vos coups ! Seule, la mort pourrait arrêter dans sa sainte mission celui qui a son pays et son père à venger !

Vainement Concepcion tenta-t-elle de couvrir les mots par lesquels l'accusé se condamnait lui-même :

— Philippe ! Tais-toi !... Ce n'est pas cela que tu as voulu dire, n'est-ce pas ?... Que votre Altesse daigne ne pas entendre ses paroles !... Le malheureux a beaucoup souffert... La fièvre le fait délirer... Par pitié, Messieurs les juges, ne l'écoutez pas !...

De l'extrémité de la baguette de coudrier, insigne du pouvoir judiciaire, que le Président du Tribunal avait remise au duc d'Albe, celui-ci fouetta sa botte d'un air de profond ennui.

Mais le comte de Playa Serra allait intervenir :

Je demande au Tribunal, dit le Grand Prévôt, de remarquer qu'en Droit romain l'intention d'un forfait est insuffisante pour légitimer un châtiment. Dans le cas qui vous est soumis ici, Philippe, comte de Hornes, n'est coupable d'aucun commencement d'exécution criminelle contre la personne sacrée du gouverneur !

(A suivre).

1) Copyright 1923 by Ferri-Pisani.
Tous droits de traduction, reproduction adaptations théâtrale et cinématographique réservés pour tous pays.